



**Programme
de prévention
et d'accompagnement
du mal-être
des populations agricoles**

Programme de prévention du mal-être en
agriculture
Intervention de la MSA Marne Ardennes
Meuse



Quelques repères chiffrés:

1-un sur-risque du phénomène suicidaire comparativement à l'ensemble des régimes,

En 2021, les assurés agricoles ont un sur-risque de suicide :

- ◆ Pour les 15-64 ans : sur-risque de 60 % (+ 36 % pour les salariés et + 102 % pour les non-salariés).
- ◆ Pour les 65 ans et plus : sur-risque de 73 % (+ 39 % pour les salariés et + 91 % pour les non-salariés).

Chiffres extraits du rapport charges et produits santé MSA 2025-
Données extraites du SNDS (Système National des Données de Santé)-
exploitation MSA.

<https://www.msa.fr/lfp/documents/98830/78547415/Rapport+charges+et+produits+MSA+2025>







Quelques repères chiffrés:

2- Une augmentation de l'indice comparatif (IC) du risque de suicide sur la période étudiée (2018-2021), excepté pour les salariés agricoles de 65 ans et plus,

- ◆ 15-64 ans : + 6,4 % (+ 0,8 % pour les SA et + 15,5 % pour les NSA).
- ◆ 65 ans et plus : + 10,6 % (- 6,7 % pour les SA et + 19,3 % pour les NSA).

Nota Bene : Le risque de suicide au sein de la population générale diminue légèrement au cours de cette période (- 1,4 %).





Quelques repères chiffrés:

3-Les facteurs de risque liés au suicide

- Etude sur l'ensemble des régimes 2018-2021

Pour les 15-64 ans : Augmentation du risque avec l'âge. **Prédominance entre 50 et 59 ans; les hommes** ont un risque supérieur aux femmes; **Les assurés agricoles** (non-salariés et salariés agricoles) sont des populations à haut risque de suicide comparativement aux autres régimes; **Les troubles mentaux** sont fortement liés au suicide; **Les tentatives de suicide** (TS) amplifient le phénomène; Le lieu de résidence, entre autres **en milieu rural**, influence mais dans une moindre mesure, le risque de suicide.

Pour les 65 ans et plus :

Les constats sont identiques, avec quelques particularités : sur-risque pour les personnes de 80 ans et plus, sur-risque masculin X2, tentatives de suicide.





Quelques repères chiffrés:


4-Les tentatives de suicide au régime agricole de 2018 à 2022

Les assurés du régime agricole ont un sous-risque de 17% de faire une tentative de suicide

Indice comparatif du risque de tentative de suicide pour les assurés du régime agricole par rapport à l'ensemble de la population du régime agricole

Régimes	Nombre de consommant (population soumise au risque)	Tentatives de suicide	Indice comparatif	Significativité
Régime agricole	2 634 056	2 395	100	-
Dont salariés	1 553 303	1 808	113	***
Dont non-salariés	1 080 753	587	74	***

Source : SNDS, exploitation MSA



Le nombre de tentatives de suicide a baissé de 3,6 % chez les assurés du régime agricole. Les classes d'âge les plus contributives à cette baisse sont les assurés de 30 à 54 ans et plus particulièrement les hommes. Les départements du Nord et de l'Ouest de la France restent les plus touchés.

Comment se caractérise le mal-être dans le milieu agricole?

→ **Un état physique et/ou mental dégradé**, issu de difficultés **multifactorielles** :

- Professionnelles : pénibilité du travail, aléas climatiques, gestion administrative importante, poids d'un héritage, transmission de l'exploitation
- Personnelles : solitude/isolement,
- Santé physique et psychique
- Économiques : difficultés de trésorerie, endettement
- Sociétales : sentiment de dénigrement et d'abandon, critique du monde environnant, pression médiatique

→ **Une accumulation de difficultés.**

Qu'est-ce que le mal-être ?

→ Des **manifestations diverses**, qui peuvent être d'ordre :

Physique : trouble du sommeil, d'alimentation, douleurs, etc..

Psychologique : angoisse, dépression, tristesse, anxiété, idées noires pouvant mener jusqu'au suicide, ...

Comportemental : addictions, absence du goût de vivre, difficultés à accomplir des tâches du quotidien, ...

Social : repli sur soi, irritabilité, agressivité, ...

Or les difficultés sont souvent tues, par pudeur, par crainte ou par méconnaissance des dispositifs d'appui.



**Programme
de prévention
et d'accompagnement
du mal-être
des populations agricoles**

**Le programme interministériel de prévention
du mal être en agriculture**




Le programme interministériel de prévention du Mal être en agriculture

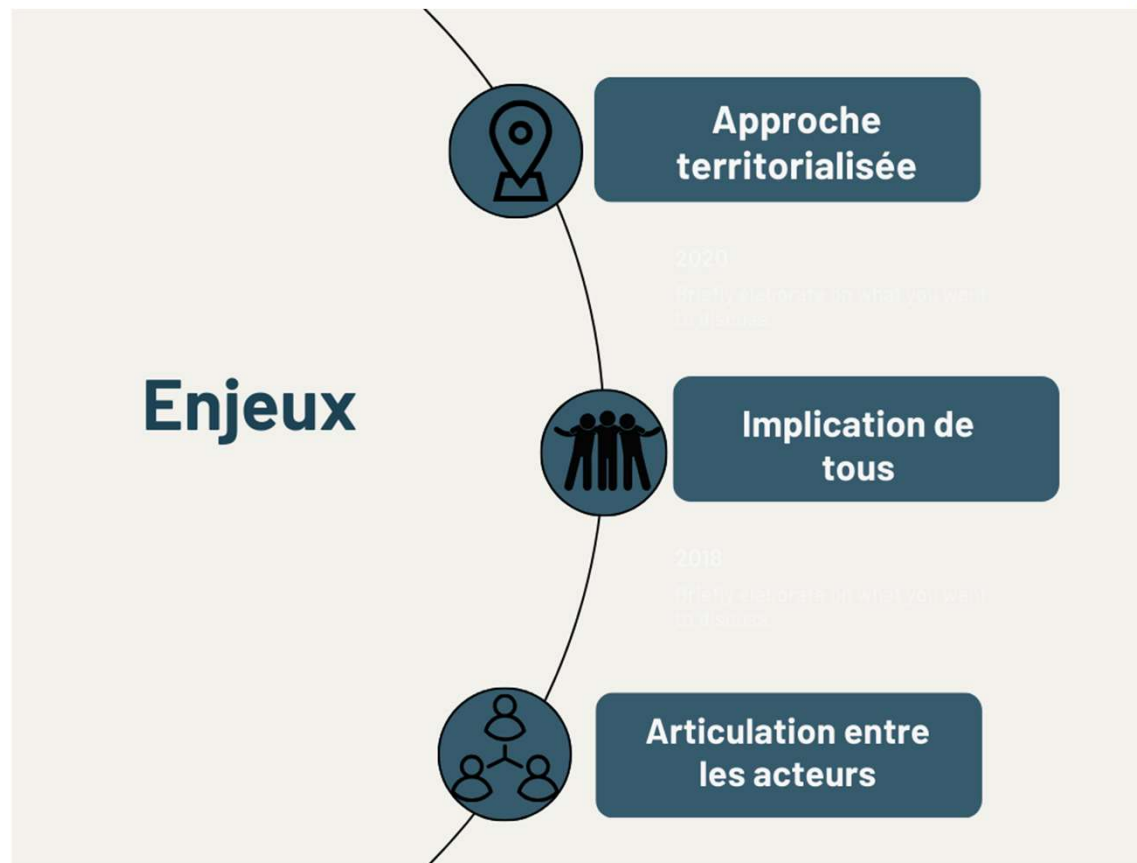
Une circulaire interministérielle co-signée par 3 ministères le 23/11/2021,

- Le ministère des solidarités et de la santé,
- Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- Le secrétaire d'état auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la Santé au travail)

Qui prévoit les modalités de mise en œuvre de la feuille de route

- **Un coordinateur national Olivier Damaisin**, auteur d'un rapport portant sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et prévention du suicide (décembre 2020)
 - **Des feuilles de route régulières du national vers le local à l'intention des préfets et des différents acteurs**
- 

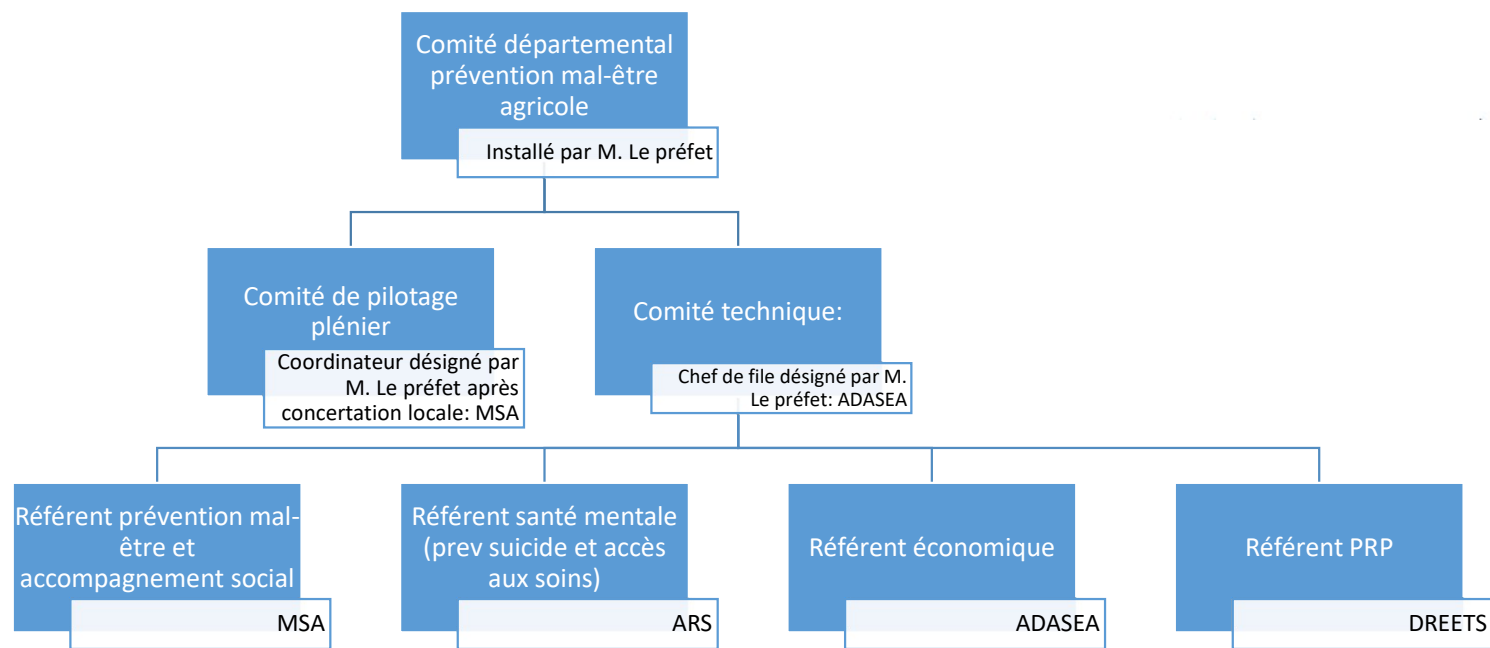
Enjeux et axes d'intervention de la feuille de route du programme de prévention



Enjeux et axes d'intervention de la feuille de route du programme de prévention



Une gouvernance départementale partagée: le département 51



La feuille de route de la Marne 51



03

LES RÉALISATIONS

- **Le 14 décembre 2023**, organisation d'une table ronde en partenariat avec l'ADASEA afin de sensibiliser les établissements scolaires et les exploitants à la gestion d'entreprise
- **Le 24 novembre 2023**, présentation du théâtre forum "Coup de Grâce" aux jeunes apprentis en partenariat avec le département de la Marne pour sensibiliser sur le mal-être et les conduites à risques.
- **Le 9 novembre 2023**, organisation d'une formation sentinelle s'adressant à tous les acteurs en contact avec la population agricole, les élus, les exploitants
- **Le 4 septembre 2023**, organisation d'une table ronde "Prévention-Détection" à Châlons, en partenariat avec la MSA et l'ADASEA, visant à sensibiliser les acteurs en contact avec la population agricole sur leur rôle dans la prévention du mal-être agricole.



Le mal-être en agriculture n'est pas une fatalité

Comment l'identifier et vers qui se tourner ?

Le mal être dans le monde agricole peut être détecté par la dégradation de différents facteurs : économiques, santé, vie sociale, technicité. Nous les appelons les signaux faibles. Ils doivent être détectés rapidement afin de limiter le développement d'un mal être et de mettre en danger l'exploitant et le salarié agricole.



Les signaux faibles



Dettes
Trésorerie fragile
Baisse de revenu



Arrêt de travail
Maladie incurable ou longue durée
Hospitalisation
Troubles du sommeil
Dégradation physique
Dépression



Difficulté administrative, technique, d'organisation
Problème d'entente
Sinistre



Séparation
Deuil
Conflit générationnel
Conflit juridique
Isolement familial
Difficulté dans la vie privée
Recours aux aides sociales



Tristesse
Repli sur soi
Souffrance
Saut d'humeur
Addiction
Troubles de la concentration
Démotivation

Des contacts et des leviers existent...



Votre médecin traitant



Urgence

112
Service d'urgence européen



Mal-être

Des contacts totalement dédiés à la prévention du Mal-être du monde agricole

mal_etre.bif@mam.msa.fr

Connectez-vous sur cette boîte courriel pour solliciter l'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire MSA de Prévention du Mal-être agricole.



santé
famille
retraite
services

AGRI'ECOUTE : 09 69 39 29 19
(prix d'un appel local) Service d'écoute
24h/24 ET 7j/7 dédié au monde agricole et rural.

Un contact pour TOUS
Écoute professionnelle et confidentielle

3114
Appel gratuit
www.3114.fr



Difficultés socio-économiques



REAGR
Accompagnement individualisé dédié aux agriculteurs en difficulté
03.26.04.74.09
contact@reagr-mame.fr



06.41.98.80.81





**Programme
de prévention
et d'accompagnement
du mal-être
des populations agricoles**

L'action de la MSA Marne Ardennes Meuse
sur la prévention du Mal Etre Agricole

Une intervention de la MSA MAM sur 3 niveaux

Traitement des situations individuelles via la CPP du mal être pour tous les ressortissants agricoles

- Une seule entrée : Mal_être.blf@mam.msa.fr
- **Une équipe pluridisciplinaire**
- **Le guichet unique MSA**

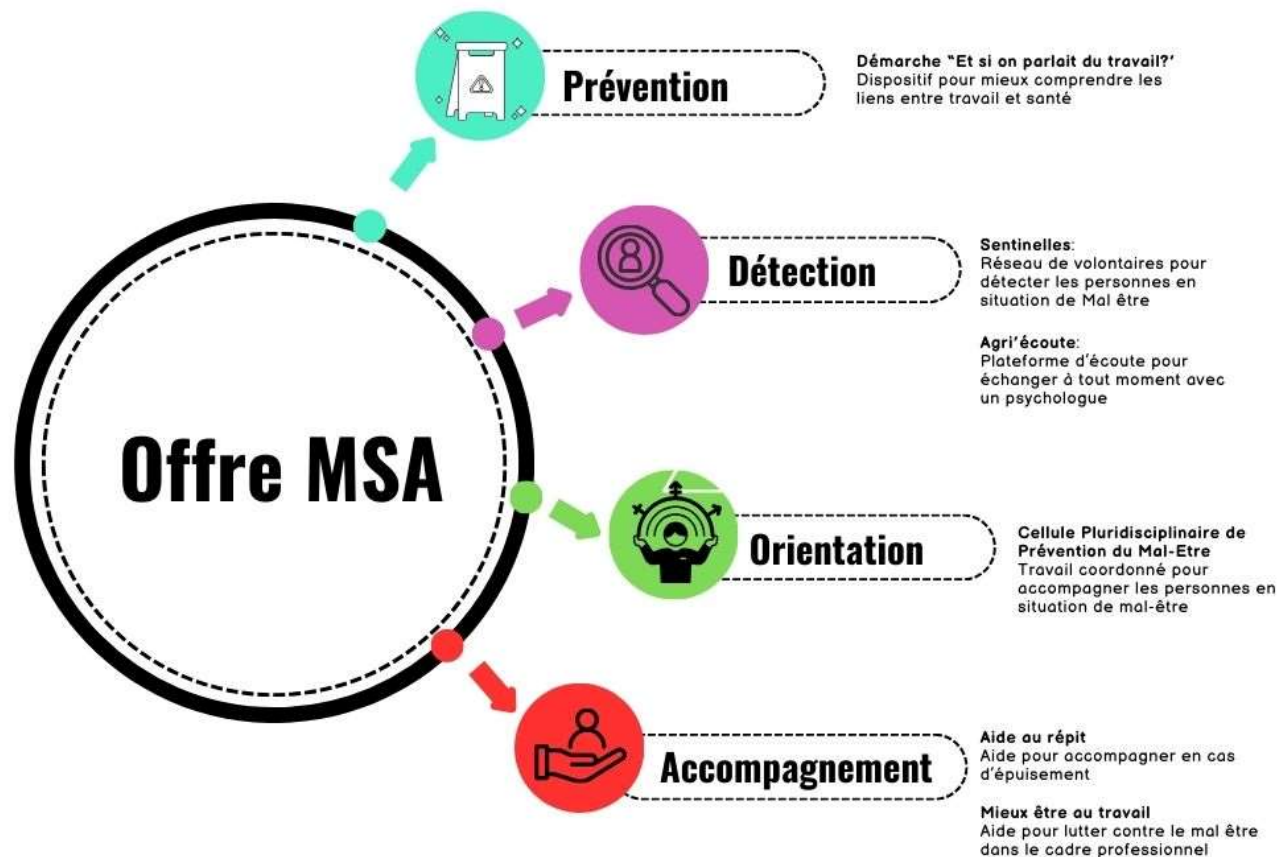
Déploiement d'une offre de services MSA, du réseau des sentinelles pour tous les ressortissants agricoles

- **Ajuster et Communiquer** sur notre **offre de services**
- **Travailler** sur nos **dispositifs**
- Développer les **partenariats**
- **Renforcer les "sentinelles"**: formations, animation du réseau des sentinelles

Feuille de route partenariale: mise en place du plan interministériel de prévention du Mal être: exploitants et salariés agricoles

- Élaboration d'un **plan d'actions co-construit** avec l'ensemble des membres des comités départementaux

Les Dispositifs phares du programme



Des premiers résultats

- Une organisation effective sur nos 3 départements de la feuille de route interministérielle,
- Des expérimentations (aide au répit administratif) , de l'essaimage (flyer signaux faibles),...
- Une prise en charge des situations améliorée
- Une offre de services évolutive(soutien psychologique, service de remplacement...)
- Un partenariat renforcé entre les organisations agricoles et le monde de la santé
- Des difficultés à toucher les salariés des petites entreprises

Merci de votre écoute et participation
contact:

MSA Marne Ardennes Meuse

Sous directrice en charge de l'accompagnement
social et des projets sur les territoires

@: leclech.brigitte@mam.msa.fr

☎ 0686666319



L'essentiel & plus encore